



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 du 16 mars 2024

Sophia-Antipolis, SKEMA Business School

Les convocations ont été envoyées par courriel à tous les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, dans le respect des dispositions statutaires d'ATHLE06.

Clubs présents ou représentés (26 clubs sur 29, soit 89,7% des associations représentées, correspondant à 98,7% en nombre de voix) : AC Cannes, AC Valbonne, ASD Mentonnais, AS Monaco, ASPTT Nice Côte d'Azur, Athletic Philippidès Club de Bar-sur-Loup, Azur Sport Organisation, Biot Athlétique Club, Cavigal Nice Sports, Courir à Peillon, Courir en Pays de Grasse, Espérance Antibes, Foulées Roquebrunoises, Grasse Athletic Club, Gym Dante Athlé Santé 06, Longo Trail, Mandelieu-La-Napoule AC, Menton Marathon A, Nice Côte d'Azur Athlétisme, Nice Métropole Athlétisme, Stade Laurentin Athlétisme, Sow Sport Grandir s'Épanouir, Tournettes Esprit Trail, US Cagnes, Vence Course à Pied et Vésubie Trail Club.

Clubs absents, non-représentés (3 clubs sur 29, soit 10,3% des associations représentées, correspondant à 1,3% en nombre de voix) : Athlé Sport Performance 06, Blausasc Trail et New Dream Côte d'Azur.

Invités présents (2) : Françoise LEMALLE (expert-comptable) et Philippe MANASSERO (Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes des Alpes-Maritimes).

Membres du Comité Directeur présents (13) : Jacky CHARPENTIER, Franck CHEVRIER (Secrétaire Général), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), Sylvie DOULUT, Pierre FELT, André FERRETTI, Valérie GOURAISSA, Denis MANASSERO, Martine RALLO, Serge RALLO (Trésorier), Yves SERRA, Catherine STRUGEON-KUOPALLA (Trésorière adjointe) et Julien WALTZER.

Membres du Comité Directeur excusés (5) : Martial AUDOT, Margot CHEVRIER, Laurence DELAIRE-COSTE, Sébastien FRANCK (Secrétaire adjoint) et Corinne ROUSSEAUX.

Le quorum en nombre de clubs (89,7%) et en nombre de voix (98,7%) est atteint.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2022 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 26 clubs représentés, 26 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

2. Rapport moral du Secrétaire Général (Franck CHEVRIER)

En cette année préolympique de 2023, notre athlétisme maralpin a connu une série de transformations notables. Cette période a été marquée par des transformations significatives au sein de notre Comité Directeur ainsi que du Bureau Exécutif. Ces changements ont nécessité, à deux occasions, de recourir à des votes internes afin d'assurer la légitimité et la continuité de notre gouvernance. Il est important de souligner que les démissions auxquelles nous avons dû faire face nous ont profondément affecté. Je tiens à rappeler l'importance de l'engagement dans une entité telle que la nôtre, un comité départemental sportif, qui doit être considéré avec le plus grand sérieux, malgré les divergences qui peuvent exister entre ses membres.

L'année 2023 a également été témoin d'une évolution significative en termes de rémunération de nos juges. Bien que le chemin emprunté pour parvenir à ce résultat n'ait pas été celui initialement envisagé, je suis extrêmement satisfait du résultat final, qui correspond à nos attentes.

Les objectifs de cette revalorisation sont de capter de nouveaux juges dont les 18-25 ans et de valoriser le travail et les frais engagés des juges avec plus de justesse.

Depuis la mise en application de notre nouveau règlement, sur la période allant du 1er septembre 2023 au 29 février 2024, nous avons observé une moyenne de 22,9 juges qualifiés par compétition sur les 11 journées organisées par ATHLEO6, soit une augmentation moyenne d'environ 6 juges par compétition. Parmi les 43 juges qui officient régulièrement (plus de 3 présences), la moyenne d'âges était de 62,3 ans (soit -4,3 ans par rapport à 2022), avec des âges allant de 17 à 84 ans, dont 17 personnes de plus de 70 ans (39,5%), 20 de 50 à 69 ans (46,5%) et 6 de moins de 50 ans (14,0%).

Outre la revalorisation du montant des gratifications, le travail de formation entrepris par notre Commission dédiée doit également être pris en compte dans cette évolution positive de notre effectif de juges qualifiés. Remerciements à Claude et Claudette MONOT de bien avoir voulu reprendre le bâton de pèlerin et de participer à nos côtés aux formations. Et bien entendu, remerciements aux formateurs (Sylvie, Eric, Yves et moi-même).

J'aimerais continuer quelques minutes sur notre communauté des juges. J'ai entendu à plusieurs reprises des réflexions demandant à certains juges d'être désormais plus performants du fait de leur large rémunération. J'aimerais que tout le monde ici présent, président de club ou membre des comités directeurs des clubs, soit bien conscient que nos juges maralpines sont performants et parmi les plus performants de la région Sud PACA. Officiant sur les terrains départementaux, régionaux et nationaux, certains d'entre nous, dont je fais partie, sommes confrontés à nos confrères et consœurs juges de départements, régions et pays voisins. Je peux vous assurer que nous n'avons rien à leur envier ! Loin de là, les compétitions maralpines sont parfaitement organisées et les officiels à leur place.

Au-delà des règlements, j'aimerais également vous faire part de mon inquiétude quant aux différents axes de développement pris par les fédérations, et notamment la fédération internationale. Vouloir enlever une planche d'appel ou donner 30 secondes à des sauteurs verticaux ne sont que des broutilles et des pertes de temps comparées à la sécurité et au protocole de sécurité qui devraient entourer nos compétitions (départementales à internationales). L'électronisation, la mécanisation de nos installations ne doivent en aucun cas, je dis bien en aucun cas, venir mettre à mal l'élément primordial et, au-delà des règles, l'athlète. Seul l'athlète nous intéresse, sa capacité à performer grâce à notre vigilance, sa capacité à rester debout, entier grâce à notre vigilance, sa capacité à pouvoir poursuivre son sport, sa passion grâce à notre vigilance et à l'application juste et équitable des règles. Je ne m'étendrai pas plus sur ce sujet qui me tient à cœur, mais vous aurez tous compris que je fais allusion aux Championnats du monde de Glasgow il y a 15 jours, des championnats qui n'auraient jamais dû voir l'accident de Margot pour toutes les raisons que je viens de vous énoncer.

Un autre point marquant de cette année a été l'augmentation exceptionnelle du nombre de nos licenciés, faisant de 2023 une année record dans l'histoire de notre athlétisme maralpin. Au 31 août 2023, nous comptabilisons 4 217 licenciés dans les Alpes-Maritimes, soit une hausse de 5,2% par rapport à la saison 2021-2022.

Cette augmentation est très certainement due à plusieurs facteurs : 2024 année Olympique, augmentation post-Covid et reprise d'une marche en avant sur le département, communication des clubs sur Nice-Matin ou encore l'effet d'athlètes de haut niveau à fort potentiel (Margot CHEVRIER, Camille SERI, Makenson GLETTY, ...).

Au cours de l'année écoulée, ATHLE06 a ainsi déployé tous les efforts nécessaires pour assurer sa mission première : le développement de l'athlétisme dans notre département. Nous avons travaillé sans relâche pour répondre aux besoins de nos licenciés, de nos clubs, et pour être en adéquation avec les orientations de nos partenaires.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien continu à notre cause commune.

Le rapport moral complet du Secrétaire Général ainsi que les différents rapports d'activités des commissions départementales vous sont présentés dans le document d'accompagnement de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 et visible sur www.athle06.fr.

Le rapport moral du Secrétaire Général est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 26 clubs représentés, 26 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

3. Rapport financier 2023 du Trésorier (Serge RALLO)

Les éléments comptables 2023 d'ATHLE06 ont été établis par Françoise LEMALLE, expert-comptable (SELAS LEMALLE AREs X.PERT). Le compte de résultats présenté dans ce document concerne la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 inclus, soit un exercice de 12 mois.

Le compte de résultats de l'exercice 2023 est le suivant :

Total des produits	150 905,52 €
Total des charges	184 454,52 €
Excédents ou déficits	-33 549,00 €

Vous trouverez le détail du compte de résultats de l'exercice 2023 dans le document d'accompagnement de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 et sur www.athle06.fr.

Nous tenons à remercier particulièrement tous les membres bénévoles d'ATHLE06 pour leur dévouement, les clubs d'athlétisme maralpins pour leur collaboration et nos partenaires : le Département des Alpes-Maritimes, l'Agence Nationale du Sports, EYTELIA, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice (pour la mise à disposition des locaux au Parc des Sports Charles Ehrmann), Dynamic Athletic et Intersport de Villeneuve-Loubet.

Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 26 clubs représentés, 26 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

4. Cotisations départementales 2022-2023

Comme le stipule l'article 7.1 des statuts d'ATHLE06, le montant des cotisations départementales est chaque année soumis au vote lors de l'assemblée générale ordinaire.

Le Comité Directeur propose de maintenir le montant actuel des cotisations départementales pour la saison 2024-2025, à savoir :

- Montant de la cotisation départementale sur les « licences compétitions BE à ES » : 25 euros
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences compétitions SE et MA » : 28 euros
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences découvertes » : 20 euros
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences loisirs » : 10 euros
- Montant de la cotisation départementale sur les « licences dirigeants » : 5 euros
- Montant de la cotisation départementale sur l'affiliation des clubs : 100 euros

Le montant des cotisations départementales proposés par le Comité Directeur pour la saison 2023-2024 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 26 clubs représentés, 26 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

5. Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 a été justement pensé afin de garantir le rôle et la qualité de l'engagement d'ATHLE06 auprès des clubs maralpins. Celui-ci, équilibré avec un total des charges et des dépenses de 180 000,00 euros, vous est détaillé dans le document d'accompagnement de l'Assemblée Générale et visible sur www.athle06.fr.

Le budget prévisionnel 2024 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 26 clubs représentés, 26 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

6. Récompenses

Lors de cette Assemblée Générale, sur la proposition du Président, ont été décernées les quatre distinctions suivantes :

- « Prix Max KRAUTH » à Pierre FELT.
Ce prix récompense une personne qui œuvre bénévolement pour ATHLE06 en tout désintéressement, avec passion et attachement, comme ce fut le cas de notre regretté trésorier Max KRAUTH.
- « Prix Jean-François FAMBON » à Jean-Claude PIJAROWSKI.
Ce prix récompense une personne vis-à-vis de sa position éthique et son fair-play.
- « Prix Michel MASSEGLIA » à Courir à Peillon.
Ce prix est attribué à un club au titre de son développement.
- « Prix de l'olympisme » à Philippe MANASSERO.
Ce prix est adressé à une personne qui incarne et véhicule les valeurs de l'olympisme.

Fin de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 à 12h00.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Franck CHEVRIER
Secrétaire Général